

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy**

Séance du : 15 février 2021

Convocation du : 8 février 2021

Le quinze février deux mille vingt et un, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de M. Gérald GRIFFIT, secrétaire.

Présents : Jacques FRANCOU, Jean ROUSSEAU, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Christiane ACANFORA, Michel RICOU-CHARLES, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Mallorie BOURGOGNE, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT.

Absents et excusés : Françoise PINET, Alain BOYOUN, Anne-Marie GROS, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Roland AMADOR, Jean-François CONTOZ, Josette REVOUX, Jean-Claude VALLIER, Alain CAUSSE, Rajaa TOUSSAINT.
La remplaçante de Karine PELLOUX, démissionnaire.

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Christiane ACANFORA,
Alain BOYOUN excusé a donné pouvoir à Jean-Pierre BRIOULLE,
Anne-Marie GROS excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT,
Roland AMADOR excusé a donné pouvoir à Olivier REGORD,
Jean-François CONTOZ excusé a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT.

ORDRE DU JOUR : Engagement de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy en faveur des énergies renouvelables (EnR) et la réalisation de projets de développement des énergies renouvelables.

Vu le code de l'énergie, dont son article L314-28,
Vu le code général des collectivités territoriales, dont son article L2253-1,
Vu la loi° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
Vu la loi Climat air Energie du 8 novembre 2019,
Vu le CGCT et son article L2224-31/32/33/34 relatif à la compétence partagée des communes et des EPCI sur la production d'énergie renouvelable,
Vu le SRADDET et son volet programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE),

Vu la délibération 2018/117 du 24 septembre 2018 définissant d'intérêt communautaire l'élaboration d'un schéma de développement des énergies renouvelables pour la mise en œuvre de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement ».

M. Michel RICOU-Charles, Président de la CCBd sollicite le Conseil Communautaire pour l'engagement de la communauté de communes en faveur des Energies renouvelables (EnR) et la mise en œuvre de projets de développement.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, dite TEPCV, a fixé de nouveaux objectifs en matière de lutte contre le changement climatique et la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES). Elle invite ainsi les territoires à développer de nouvelles sources d'énergies et à exploiter localement des énergies propres et durables par une diversification des activités économiques tout en améliorant la qualité de vie de chacun. Cette ambition est relayée au sein du Schéma Régional Climat Air Energie de la Région SUD avec une réduction de 27% des émissions de GES à l'horizon 2030 et 75% à l'horizon 2050 avec également un objectif de neutralité carbone avec une priorité au développement des énergies renouvelables thermiques et électriques dans un mix énergétique diversifié et décentralisé.

La CCBd souhaite, prendre sa part et s'engager en faveur du développement des énergies renouvelables pour et par le territoire, avec ses partenaires, dont Le SYME05, en tant que syndicat mixte d'expression de la volonté des communes. Il n'y a pas de principe de subsidiarité avec les communes membres. Chacun pourra prendre ses propres initiatives ou adhérer à la démarche et aux outils proposés prévus dès le départ dans une dimension souple, collective et participative. Elle acte le principe de mise en œuvre des projets EnR par la puissance publique selon une logique circulaire et solidaire à l'échelle des 20 communes membres.

Considérant une analyse du potentiel EnR qualifié et quantifié correspondant à 85 MWc de projets Photovoltaïques au sol et grand éolien, un scénario ambitieux, mais raisonné, la Communauté de Communes Buëch Dévoluy s'inscrit dans ces ambitions.

Au regard des caractéristiques du territoire, quatre sources énergétiques sont identifiées : l'éolien, le solaire, la biomasse (dont le bois et les déchets) et l'hydroélectricité. Il prévoit la possibilité de travailler à l'émergence de solutions innovantes et à l'expérimentation comme l'hydrogène. La CCBd se donne également pour objectif de traiter les questions d'efficacité énergétique des bâtiments et de mesure des consommations d'énergie dans l'objectif de réduction des GES, d'optimiser et cibler les initiatives d'amélioration.

Cette stratégie communautaire permettra à la CCBd d'inciter, d'accompagner, de prendre part ou d'être maître d'ouvrage pour le développement de projets EnR et être producteur d'énergies renouvelables à partir de celles-ci.

La communauté de communes Buëch Dévoluy se donne ainsi pour objectif :

- Suite au travail partenarial avec la DREAL, la Préfecture des Hautes-Alpes, la DDT, le Département des Hautes-Alpes, le SYME05, élaborer un schéma de développement des ENR à valeur prescriptive.
- Aménager, exploiter directement, participer ou faire exploiter par un concessionnaire toute nouvelle installation, vente d'électricité ou de chaleur produite à des fournisseurs, ou autoconsommer l'énergie produite.
- Réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.
- Réaliser des actions liées à l'efficacité énergétique des bâtiments.

- Devenir producteur d'énergies renouvelables.

La CCBD dans sa volonté d'agir se veut également force de proposition pour l'élaboration et la mise en œuvre des schéma régionaux S3REnR dans l'objectif de renforcer les infrastructures existantes et développer les infrastructures réseaux au plus proche des besoins géographiques recensés, tout particulièrement au-delà d'un rayon de 15 km du poste sources de Veynes. En ce sens, elle propose :

- Le renforcement du poste source de Veynes, renforcement de la ligne Ventavon-Veynes, le renforcement des réseaux du Haut Buëch et la création d'un poste source dans le haut Buëch avec l'inscription d'une étude technico-économique dédiée.
- La prise en compte des interconnexions et le renforcement des infrastructures du Sisteronnais Buëch.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Souhaite que sa politique volontariste en faveur des EnR soit reprise dans l'élaboration et la version définitive du S3REnR.
- Autorise le Président à prendre toutes les initiatives pour défendre les intérêts du territoire concernant le développement des EnR et les infrastructures réseaux.
- Autorise le Président à engager toutes les démarches permettant à la CCBD, les communes membres volontaires et ses partenaires de réaliser des projets structurants.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants 25 + 5 pouvoirs	Pour : 29	Abstention : 1	Contre : 0

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20210215-De23_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2021

Affichage : 24/02/2021

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES

